

Avis

Listes électorales 2023

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales clôturées définitivement le 28 avril 2023 sont déposées à l'inspection du public pendant les heures d'ouverture du secrétariat communal à Useldange du 28 avril au 12 mai 2023 inclusivement.

Le collège des bourgmestre et échevins invite conformément à l'article 20 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 tout citoyen de la commune d'Useldange de prendre inspection des listes actualisées au secrétariat de la commune.

Useldange, le 28 avril 2023

(s.)Le Secrétaire communal
remplaçant,

Daniel PHILIPPE

(s.)Le Bourgmestre,

Pollo BODEM

